

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 13 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale**

NOR : SCSA1031041A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;  
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;  
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;  
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;  
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

I. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs », les termes : « Leduc (Florence) » sont remplacés par les termes : « Lagandre (Marie-Laure) ».

II. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales représentatives des salariés », les termes : « Mme Divay (Christine), titulaire ; Mme Grandin (Anne), suppléante. » sont remplacés par les termes : « Mme Louis (Véronique), titulaire ; Mme Divay (Christine), suppléante. ».

III. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics », les termes : « M. Postel-Vinay (Ivan), titulaire ; Mme Mahieux (Jacqueline), suppléante. » sont remplacés par les termes : « Mme Mahieux (Jacqueline), titulaire ; Mme Lau (Anna-Maria), suppléante. ».

IV. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des personnalités qualifiées », les termes : « M. Cany (Olivier), titulaire ; Mme Prieur (Élisabeth), suppléante. » sont remplacés par les termes : « M. Noël (Claude), titulaire ; Mme Crespo (Geneviève), suppléante. ». Les termes : « Mme Hery (Jeanine) » sont remplacés par les termes : « M. Dez (Thierry) ».

#### Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 13 décembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
F. HEYRIÈS